Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL)

Institué par la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir

alimenté par une partie des revenus de

TVA e-commerce

TVA et accises carburants

min. **50 Mio EUR** par an

1

Objectif :

Création d'une épargne
en faveur des générations futures

Création d'une
nouvelle source de financement

à partir de 2035*

50%

des revenus annuels du fonds peuvent être reversés dans le budget de l'État

budget

* ou dès que le fonds a des avoirs supérieurs à 1 000 Mio EUR

2

Comité directeur :

M. Bob Kieffer,
Directeur du Trésor
Président

M. Nicolas Mackel,
CEO de Luxembourg for Finance (LFF)

Mme Yasmin Gabriel,
Attachée à la Trésorerie de l'État
Vice-Présidente

Mme Christine Goy,
Ministre plénipotentiaire au Ministère de la Justice

M. Claude Kremer,
Avocat à la Cour

3

Comité d'investissement :

M. Aly Kohll,
Directeur, membre du Comité de direction de la BCEE

M. André Birget,
Ingénieur - Economiste

M. Bob Kieffer,
Président du comité directeur

Mme Jane Wilkinson,
Managing Partner, Ripple Effect

4

Avoirs au 31.12.2022 :

477 Mio EUR

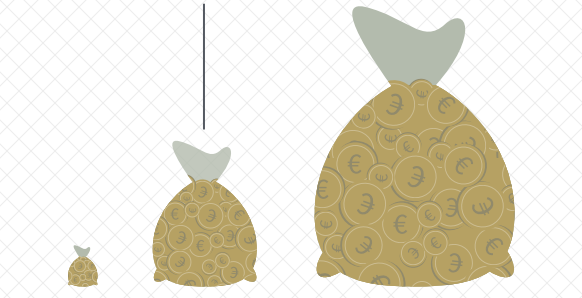

5

Objectif de répartition selon la politique d'investissement

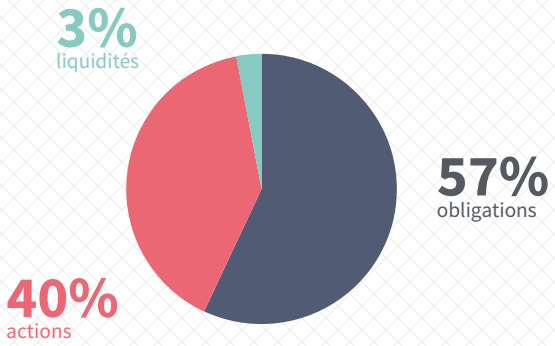

6